



Pl. de la Tour 9 - CH - 1344 L'Abbaye (Switzerland)  
t. +41 21 841 12 22 - f. +41 79 332 38 65  
web. [www.ARDPH.org](http://www.ARDPH.org)  
IBAN : CH91 0900 0000 1760 1975 2

Naya Bazar 16 - Kathmandu (Népal)  
+977 980 865 79 96  
email. [info@porteurshimalaya.org](mailto:info@porteurshimalaya.org)

## STATUTS - VERSION SIMPLIFIÉE POUR LES MEMBRES

### Association pour le Respect et la Dignité des Porteurs de l'Himalaya (ARDPH)

---

#### NOTRE ASSOCIATION

L'ARDPH est une association sans but lucratif née d'une expérience de terrain dans le monde du trekking himalayen.

Elle vise à promouvoir la **dignité, le respect et de meilleures conditions de vie et de travail pour les porteurs.**

Elle agit dans le respect des cultures locales et des traditions, tout en défendant une reconnaissance accrue du rôle et des droits des porteurs.

---

#### NOS OBJECTIFS

L'Association agit notamment pour :

- améliorer les conditions de travail des porteurs ;
- fournir du matériel de trekking adapté et performant ;
- former et accompagner les porteurs ;
- soutenir la scolarité des enfants de porteurs ;
- favoriser la création de micro-entreprises ;
- améliorer l'accès à l'eau et aux énergies propres ;
- soutenir des projets locaux utiles aux communautés ;
- sensibiliser les professionnels du tourisme à leur responsabilité.



Pl. de la Tour 9 - CH - 1344 L'Abbaye (Switzerland)  
t. +41 21 841 12 22 - f. +41 79 332 38 65  
web. [www.ARDPH.org](http://www.ARDPH.org)  
IBAN : CH91 0900 0000 1760 1975 2

Naya Bazar 16 - Kathmandu (Népal)  
+977 980 865 79 96  
email. [info@porteurshimalaya.org](mailto:info@porteurshimalaya.org)

---

## LES MEMBRES

Peut devenir membre toute personne ou organisation intéressée par les buts de l'Association.

Il existe plusieurs catégories de membres :

- membres actifs professionnels (AP et ANP) ;
- membres actifs ;
- membres sympathisants ;
- membres honoraires.

Chaque catégorie contribue selon des modalités adaptées, notamment par une cotisation annuelle (sauf membres honoraires).

---

## ORGANISATION

L'Association fonctionne avec trois organes :

- **L'Assemblée générale** : organe principal où les membres prennent les décisions importantes ;
- **Le Comité** : organe de gestion et d'exécution ;
- **Les vérificateurs des comptes** : contrôle des finances.

Le Comité est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

---

## FONCTIONNEMENT

- L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an ;
- Chaque membre actif à jour de sa cotisation dispose d'une voix ;
- Les décisions importantes sont prises collectivement ;
- Le président tranche en cas d'égalité des votes au sein du Comité.

---

## FINANCEMENT

L'Association est financée par :

- les cotisations des membres ;
- les dons et soutiens ;
- les bénéfices d'événements et activités ;
- les sponsors et partenaires.



Pl. de la Tour 9 - CH - 1344 L'Abbaye (Switzerland)  
t. +41 21 841 12 22 - f. +41 79 332 38 65  
web. [www.ARDPH.org](http://www.ARDPH.org)  
IBAN : CH91 0900 0000 1760 1975 2

Naya Bazar 16 - Kathmandu (Népal)  
+977 980 865 79 96  
email. [info@porteurshimalaya.org](mailto:info@porteurshimalaya.org)

---

## DISSOLUTION

En cas de dissolution, les fonds restants sont utilisés en priorité pour terminer les projets en cours.

Le solde éventuel est attribué à une organisation locale à but non lucratif au Népal, notamment le **Comité de la communauté Tamang de Kanigaon**, ou une structure équivalente.

---

## STATUTS OFFICIELS

Les statuts complets ont été adoptés le 20 juin 2001 et mis à jour plusieurs fois, la dernière version consolidée datant du 8 mars 2024.